



Après plus de 30 ans de travaux pénibles, la direction du TSEE abandonne un cheminot !

Lors de certaines réunions 5 minutes dans les équipes, la direction a fait le choix d'évoquer la situation de l'équipe Installations Stratégiques (Vérin en Fosse et Tour en Fosse) et plus particulièrement d'un agent sorti de son roulement 3x8 et de son tableau d'astreinte.

SUD-Rail, avec l'accord de l'agent, tient à apporter quelques précisions afin que chaque cheminot du TSEE sache de quoi il en retourne et pas uniquement la présentation « très arrangée » de la direction.

Le contexte

Un agent du VEF se fait détecter une maladie grave et dégénérative, les professeurs qui le suivent et la médecine du travail demandent qu'il bascule de journée pour avoir un rythme de travail et de vie stable.

Pour ne pas laisser sa hiérarchie en galère, l'agent accepte de changer de roulement 4 mois après (janvier 2021).

Cet agent de maîtrise est à BM depuis 30 ans et a quasiment 25 ans de VEF derrière lui et encore 5 ans de boulot à faire.

Où est le problème ?

Alors que la découverte de la maladie est difficile à gérer par l'agent, toute l'équipe et la hiérarchie de proximité sont d'accord sur le fait qu'il doit rester dans l'unité pour ne pas le chambouler plus qu'il ne l'était et que le maintien dans son roulement d'astreinte est toujours d'actualité, selon les dires du DPX devant l'équipe: « y a pas de sujet ».

Malheureusement moins d'une semaine après ses dires, le DPX convoque l'agent malade et lui explique qu'il ne fera plus d'astreinte, la veille de son week-end d'astreinte. Bonjour la diplomatie et le respect de la parole donnée !

Par contre, pas de soucis pour que la semaine de journée, il continue de faire le même travail physique et pénible au VEF qu'il ne pourrait pas faire de journée le week-end.

Cette décision fera perdre à l'agent malade (entre la perte du 3x8 et de l'astreinte): aux alentours de 700 à 800 euros par mois.

Ca serait une décision collective prise pour sa santé par On sait pas trop qui car aucun des ADPX ne trouvent cela juste, certains cadres que nous avons rencontrés non plus.

La médecine du travail n'a jamais demandé l'arrêt des astreintes, tout en sachant que peu d'astreinte finisse de nuit.

C'est donc une décision prise par des personnes qui ne connaissent pas l'agent, qui vont au-delà des préconisations de la médecine du travail, ce qui est plutôt rare au TSEE, en général ils essaient de minorer ou de contourner les diverses restrictions médicales !

Des solutions possibles mais toutes refusées par la direction

Devant cette situation, les agents ont interpellé la direction de l'atelier qui propose l'attribution de 3 taux B par mois pendant 1 an.

Cette solution ne correspond pas du tout aux attentes de l'agent et de l'équipe, Ce n'est pas l'aumône que demande l'agent. Mais un agent avec 30 ans d'expérience doit pouvoir apporter sa technicité et lors d'une DCI nous avons proposé plusieurs solutions:

- **Maintien de l'agent d'astreinte sur les périodes de journée avec une heure maximale définie en commun**, les agents de son équipe s'engageaient à finir à 3 au lieu de 4 si nécessaire (comme cela arrive fréquemment au VEF la semaine).

- **Mise en place d'une astreinte téléphonique** sur les sujets techniques pointus (qui ne coûterait pas plus cher que la solution proposée par la direction) l'équipe d'astreinte de l'agent serait la seule sans 1 chef de poste à la qualif D.

Contrairement aux échos et autres rumeurs lancés par la direction, nous ne demandons pas de passe droit, nous demandons qu'un agent avec 30 ans d'expérience et ayant travaillé avec abnégation ne soit pas traité avec dédain par des personnes qui étaient encore en couche culotte ou sur les bancs de l'école maternelle quand celui-ci travaillait déjà au TSEE !

Les agents de l'unité et SUD-Rail sont déterminés et feront le nécessaire pour que la direction ait un peu de compassion face à notre camarade dont la direction a épuisé une partie des forces et qu'elle éjecte comme un pestiféré !